

CRITÈRES DE QUALITÉ



QUALITÄT VERBINDET

TANZ tanzvereinigung-schweiz.ch

LA QUALITÉ UNIT - LA QUALITÀ UNISCE

En utilisant le label TAS, les membres de TAS déclarent leur attachement à la qualité. Les valeurs fondamentales décrites ci-dessous doivent être considérées comme un instrument de gestion et de contrôle pour la direction de l'école de danse. Elles augmentent la transparence et renforcent la confiance des collaborateurs, des clients, des partenaires, des organisations telles que les assureurs et la position de l'école de danse dans le milieu des PME.

1. Site web

- La direction et les professeurs de danse sont présentés par leur nom et prénom ainsi que par leur(s) compétence(s), la direction avec son parcours professionnel.
- Les offres et les prix sont publiés et actualisés.
- Les conditions générales (CG) sont à disposition en ligne.
- Le programme des cours et des vacances sont publiés.
- Dans le cas où des descriptions de cours sont mises en ligne, elles sont communiquées en fonction de leur niveau.
- Les coordonnées de la direction de l'école, y compris comment la joindre, sont publiées.
- Les photos sont authentiques.

2. Organisation

- La forme juridique et ses conséquences en termes de responsabilité financière sont définies.
- Une éventuelle protection du nom a été effectuée par l'inscription au RC.
- L'organisation de l'entreprise et les domaines de responsabilité sont définis.
- Les valeurs d'une charte sont appliquées en interne et en externe.
- Les réunions des équipes ont lieu au moins une fois par an.
- La publicité est véridique.
- Les abus de toutes sortes ne sont pas tolérés.
- Des discussions avec les parents, ou des journées de parents, ont lieu régulièrement pour les cours avec les enfants et les adolescents.
- Pour les professeurs de danse collaborateurs, des réunions d'échange sont régulièrement organisées sur des thèmes spécifiques, en rapport avec le profil de leur clientèle (exemples : Prévention des blessures, plan d'urgence, gestion des conflits dans le groupe, abus, etc.)
- Les questions reçoivent une réponse dans les trois jours ouvrables.
- Une hotline est mise en place pour les cas urgents.

3. Améliorations

- La satisfaction des clients est régulièrement évaluée et les prestations sont conçues en conséquence.
- Les demandes internes et externes sont prises au sérieux et des solutions sont recherchées en fonction des possibilités.

4. Finances

- La comptabilité, y compris les rapports annuels, est tenue en bonne et due forme.
- Les factures sont envoyées dans les délais et les paiements sont contrôlés.
- Il existe un contrôle des liquidités.
- Les obligations financières sont respectées dans les délais.
- Les reçus ou factures sont établis en mentionnant l'adhésion à TAS, afin que les clients puissent bénéficier des contributions de promotion de la danse par les caisses d'assurance maladie.

5. Impôts et taxes

- La déclaration d'impôts est envoyée chaque année.
- L'assujettissement à la TVA est clarifié.
- En ce qui concerne l'utilisation de la musique dans l'enseignement et lors d'événements, on s'acquitte de la redevance SUISA.

6. Assurances

- Il existe une assurance responsabilité civile d'entreprise avec une couverture adéquate.
- Le recours à d'éventuelles assurances complémentaires est examiné.

7. Ressources humaines

- Les contrats de travail sont établis conformément au Code des obligations.
- Les salaires sont fixés conformément aux usages de la branche.
- Les droits aux vacances sont définis.
- Chaque année, des entretiens d'évaluation sont organisés.
- L'AVS, l'AI, l'APG et l'AC sont décomptées conformément aux dispositions légales.
- L'obligation de la LPP est remplie conformément aux dispositions légales.
- L'assurance contre les accidents professionnels/non professionnels est conclue conformément aux dispositions légales.

8. Les professeurs de danse

- disposent d'une formation ou d'une expérience théorique et pratique dans le type de danse qu'ils enseignent.
- s'engagent avec soin et conscience pour un enseignement de qualité.
- sont conscients de leur responsabilité en matière d'éducation avec les enfants et les jeunes dans le cadre de leur enseignement.
- tiennent compte de la capacité d'apprentissage individuelle des participants au cours.
- respectent la santé physique et mentale des participants aux cours.
- ont des relations appropriées avec tous les participants au cours.
- connaissent les règles de l'école.

9. Confidentialité

- Les données des clients ne sont pas transmises à des tiers.
- Les images et les vidéos ne sont utilisées qu'avec l'accord des personnes concernées, ou de leurs parents.
- Les informations sensibles sur l'état de santé ne sont communiquées à un médecin ou à un secouriste qu'en cas d'urgence médicale.

10. Plan d'urgence

- Les informations relatives à la santé, qui seraient pertinentes en cas d'urgence, font partie intégrante de l'inscription.
- En cas d'urgence, un contact téléphonique d'une personne proche, ou d'un parent pour les enfants, doit être connu.
- Un plan d'urgence est établi, connu de tous les enseignants et placé de manière bien visible dans l'école.

11. Infrastructure

- L'infrastructure des salles de danse et des locaux annexes est fonctionnelle et est entretenue conformément aux normes d'hygiène.